



**DATE DE
CONVOCATION**

19 juin 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 21

Votants 26

Objet :

Marché de Chauffage
2023-2033 - Attribution

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Jocelyne DUCHESNE, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr LATOUCHE Christophe à Mme DAMERON Florence
Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David
Mr JEANNE Emeric à Mr WATEL Patrik
Mme BOULAT-DAUFRESNE Brigitte à Mme VALOUR Géraldine
Mme MOURAUD Claire à Mr TANQUEREL Jean Luc

Absents :

Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

Mme Florence PIQUET a été élue secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L2171-3 du Code de la Commande Publique relatif au marché global de performance énergétique,

Vu les offres remises par ENGIE Solution et IDEX ENERGIES,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres du 14 juin 2023

Considérant l'analyse de ces offres,

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'ATTRIBUER le marché de chauffage à ENGIE Solution pour les années 2023 à 2033.

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'un-e de ses Adjoint-es à signer tout document s'y afférent (avenant, décompte, tout autre formalité...) sur la durée du marché

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

